

CODEP 63 FFESSM

C-D-O-S DU PUY DE DOME 15 bis du pré la reine
63000 Clermont-Ferrand
<http://www.codep63ffessm.fr>

Clermont-Ferrand,
vendredi 24 août 2018

OBJET : Demande de mécénat sportif en nature

Madame, Monsieur le dirigeant,

La plongée sous-marine est une activité sportive extraordinaire permettant d'évoluer en apesanteur et de découvrir un nouveau monde. Aussi par l'intermédiaire de notre Fédération Française d'Etudes de Sport Sous-Marin (FFESSM) nous pratiquons ce sport au travers de club proche de chez vous ainsi qu'au travers de structures départementales et régionales. A ce titre, afin de pratiquer cette activité en harmonie avec le milieu marin et en toute sécurité, nous devons former des moniteurs de plongée. Cette formation est proposée par notre structure régionale (Commission Technique AURA) par le biais de notre structure départementale (CODEP63).

En tant que membre actif de ces deux structures, je vous sollicite pour une action de mécénat sportif nature. Si vous possédez des articles publicitaires (tee-shirt, casquette, ...), des articles en sur stock (palme, masque, ...), des invendus, etc.... L'usage de votre mécénat sera la distribution de lots aux participants lors des sessions d'examen d'encadrement du N4 au MF1 organisés par le département ou la région. Entendu qu'avec votre accord le logo de votre entreprise sera apposé lors de la remise des diplômes ainsi qu'une communication associée.

Enfin, je vous rappelle que La loi prévoit que les versements effectués par les entreprises au titre du mécénat entraînent une réduction d'impôts égale à 60 % de la somme versée dans la limite de 5 pour mille (0,5 %) du chiffre d'affaires hors taxes (Art 238 bis du CGI). La doctrine de l'administration fiscale (BOFIP-BOI- RICI-20-30-10-20) prévoit que la valeur des dons en nature est égale1 :

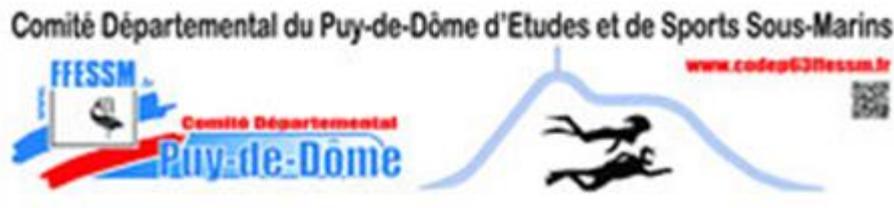
- pour les biens inscrits dans un compte d'immobilisation, à la valeur vénale du bien au jour du don.
- à la valeur en stock pour les biens qui figurent dans un compte de stock.

Dans l'attente d'une réponse de votre part, je reste à votre disposition pour toute information complémentaire.

Sportivement,

Franck PECOIL
Président CTD 63
Instructeur Régional Stagiaire
06.80.73.10.95
ctd.63@yahoo.com





CODEP 63 FFESSM

Clermont-Ferrand,
February the 22,2018

C-D-O-S DU PUY DE DOME 15 bis du pré la reine
63000 Clermont-Ferrand
FRANCE
<http://www.codep63ffessm.fr>

SUBJECT: request of sport sponsoring in kind

Madame, Mister managing director,

The scuba diving is an extraordinary sport activity allowing to evolve in weightlessness and to discover a new world. So through our French Federation of Studies of Submarine Sport (FFESSM) we practise this sport through close club in France as well as through departmental a regional structures from the FFESSM.

As such, to practice this activity in accordance with the marine environment and in complete safety, we have to form instructors of dive. This training course is proposed by our regional structure (Technical Commission AURA) by means of our departmental structure (CODEP63).

As an active member of these two structures, I request you for an action in sport sponsoring in articles from your company. Indeed, if you possess advertising articles (t-shirts, caps,...)articles on stock (palm, mask,...)unsold articles, etc....

The use of your sponsorship will be the distribution of prizes to the future French instructors during the transfer of examination organized by the department and the regional French structure. Settled that with your agreement the logo of your company will affixed during the graduation ceremony as well as the associated communication.

Looking forward to an answer from you, I remain at your disposal for any further information.

Best regards.

Franck PECOIL
Président CTD 63
Instructeur Régional Stagiaire
+33 680.731.095
ctd.63@yahoo.com

